

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU LOIRET**

**Rue Paul Langevin
45100 ORLEANS LA SOURCE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Nous attirons votre attention sur les événements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice, à savoir la crise sanitaire qui est apparue au cours du 1^{er} trimestre 2020. Eu égard à cet événement, les comptes annuels clos au 30 juin 2019 n'ont pas à être modifiés. La crise du Covid 19 n'a par ailleurs à ce jour aucun effet négatif sur la Fédération du Loiret. Le personnel durant cette période qui coïncide avec la période de non-chasse a privilégié le télé-travail.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons vérifié que la provision pour dégâts inscrite au bilan était justifiée et suffisante.

Nous nous sommes assurés du respect de la permanence des méthodes de comptabilisation et de traitement des flux financiers de la section dégâts.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Châteauneuf sur Loire, le 16 avril 2020
Le Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

CASTELCOM
Dominique BILLÉREAU
Associé Mandataire Social

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 679	3 679		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte	66 548	63 598	2 950	4 763
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 055 900	119 776	936 124	907 870
Constructions	2 119 342	1 714 295	405 046	367 884
Installations techniques, matériel et outillage	178 402	162 696	15 706	9 598
Autres immobilisations corporelles	612 559	500 531	112 028	75 437
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	147		147	147
ACTIF IMMOBILISE	4 036 577	2 564 575	1 472 001	1 365 699
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	16 242		16 242	6 149
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 505		2 505	
Autres créances	22 154		22 154	129 835
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 326 602		3 326 602	3 047 248
Charges constatées d'avance	48 001		48 001	69 906
ACTIF CIRCULANT	3 415 504		3 415 504	3 253 138
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	7 452 081	2 564 575	4 887 506	4 618 837

Bilan

	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles	1 278 823	1 365 552
Réserves statutaires ou contractuelles	615 764	615 764
Réserves réglementées	1 644 881	1 816 070
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-294 834	-257 917
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	3 244 634	3 539 468
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	855 826	685 927
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	855 826	685 927
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	144 642	118 234
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 185	49 510
Dettes fiscales et sociales	169 886	193 032
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	391 333	32 667
DETTES	787 045	393 442
Ecart de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	4 887 506	4 618 837

Compte de résultat

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois
Ventes de marchandises	1 459	1 109
Production vendue	1 669 270	1 588 884
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	162 260	217 104
Reprises et Transferts de charge	737 356	897 309
Cotisations	1 472 696	1 524 552
Autres produits	2 577	9 716
Produits d'exploitation	4 045 618	4 238 673
Achats de marchandises	63 019	65 742
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	979 610	1 144 778
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	928 680	991 080
Impôts et taxes	103 817	106 154
Salaires et Traitements	767 256	822 397
Charges sociales	382 434	423 628
Amortissements et provisions	955 041	775 992
Autres charges	217 790	211 737
Charges d'exploitation	4 397 647	4 541 506
RESULTAT D'EXPLOITATION	-352 029	-302 833
Opérations faites en commun		
Produits financiers	42 295	44 916
Charges financières		
Résultat financier	42 295	44 916
RESULTAT COURANT	-309 734	-257 917
Produits exceptionnels	14 900	
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel	14 900	
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	-294 834	-257 917

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le Président a décidé de changer la méthode d'estimation des produits. Ainsi, et pour permettre une comparabilité entre les différents exercices, les produits perçus en juin 2019 et qui se rattachent à l'exercice suivant ont été comptabilisés en produits constatés d'avance. Il en sera de même pour les exercices futurs. L'impact sur l'exercice clos au 30 juin 2019 s'élève à -278 K€.

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/10/2019 par les dirigeants de l'association.

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Terrains et aménagements : 50 ans

* Constructions : 10 à 20 ans

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 à 8 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 15 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	70 227			70 227
Immobilisations incorporelles	70 227			70 227
- Terrains	1 025 819	30 082		1 055 900
- Constructions sur sol propre	1 350 876			1 350 876
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	681 837	86 629		768 466
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	167 180	11 222		178 402
- Installations générales, agencements aménagement divers	26 312			26 312
- Matériel de transport	239 918	59 027	55 057	243 888
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	323 802	18 558		342 360
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 815 743	205 517	55 057	3 966 202
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	147	147		147
Immobilisations financières	147	147		147
ACTIF IMMOBILISE	3 886 117	205 664	55 057	4 036 577

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		205 517	147	205 664
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		205 517	147	205 664
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		55 057		55 057
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		55 057		55 057

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 464	1 813		67 277
Immobilisations incorporelles	65 464	1 813		67 277
- Terrains	117 949	1 827		119 776
- Constructions sur sol propre	1 252 917	17 688		1 270 605
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	411 911	31 779		443 690
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	157 582	5 114		162 696
- Installations générales, agencements aménagement divers	20 040	1 327		21 367
- Matériel de transport	222 232	24 232	55 057	191 406
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	272 322	15 436		287 758
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 454 954	97 402	55 057	2 497 298
ACTIF IMMOBILISE	2 520 418	99 215	55 057	2 564 575

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	147		147
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 505	2 505	
Autres	22 154	22 154	
Charges constatées d'avance	48 001	48 001	
Total	72 807	72 660	147
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Factures à établir	2 505
Produits à recevoir	17 246
Total	19 751

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles	615 764			615 764
Réserves réglementées	3 181 622		257 917	2 923 705
Autres réserves				
Report à Nouveau				
Résultat de l'exercice	-257 917		36 917	-294 834
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	3 539 468		294 834	3 244 634

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	685 927	855 826	685 927		855 826
Total	685 927	855 826	685 927		855 826
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		855 826	685 927		
Financières					
Exceptionnelles					

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 185	81 185		
Dettes fiscales et sociales	169 886	169 886		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	391 333	391 333		
Total	642 403	642 403		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs, factures non parvenues	81 185
Dettes provisionnées pour congés a	70 447
Personnel – autres charges à payer	500
Charges à payer aux organismes soci	52 091
Charges sociales sur congés payés	42 106
Charges à payer	2 721
Total	249 049

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	43 625		
Total	43 625		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	374 188		
Total	374 188		

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 10 416 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Dossiers non estimés ou non chiffrés

N° dossier	EXPLOITATION	Nom	surface détruite	Perte en quintaux	Tarif	culture	observations
150610	EARL DES PETITS GAURIERS	Yves RENARD	0,20 ha	22,00 Q	11,00 €	maïs grain	dossier incomplet : dernier rappel le 2/05/16
150671	SARL PEPINIERES DE CLAIREAU	Pascal MILLION	2168 sujets détruits			chênes	dossier incomplet : en attente de l'ensemble des factures
150070	LAISEAU Joël		0,85 ha			remise en état prairie	dossier incomplet : parcelles concernées par les dégâts ne figurent pas sur le doc PAC.
150705	SCEA DU GRAND CLOS	Pascal CHAUSSY	0,18 ha	12,60 Q	11,00 €	maïs grain	dossier incomplet : dernier rappel le 2/05/16
150662	GAEC DES BRUNES	Jean GITTON	0,40 ha	14,00 Q	11,00 €	maïs grain	dossier incomplet : dernier rappel le 2/05/16
150715	SCEA DU GRAND CLOS	Pascal CHAUSSY	0,42 ha	25,20 Q	11,00 €	maïs grain	dossier incomplet : dernier rappel le 2/05/16
150712	LOISEAU David		0,64 ha	32,00 Q	11,00 €	maïs grain	dossier incomplet : dernier rappel le 2/05/16
150025	GUEDJ Claude		1,74 ha	87,00 Q	14,90 €	blé	dossier ? GUEDJ Claude
			0,68 ha	34,00 Q	14,50 €	orge d'hiver	
160585	SARL TERRES DU GATINAIS	Julien BOYER	0,15 ha			oignons jaunes, oignons rouges et échalottes	dossier incomplet : facture, contrat, bons de pesée, RPG 16 de l'ilot 8
160722	BLANDIN Pascal		0,15 ha	15,00 Q	11,30 €	maïs grain	dossier incomplet : dernier rappel le 23.01.17
160102	LAISEAU Joël		0,42 ha	25,20 Q	11,20 €	prairie temporaire	dossier incomplet
160712	EARL DE LA SELLE	M. JOUANNEAU	0,36 ha	36,00 Q	11,30 €	maïs grain	dossier incomplet
160345	SCEA DE LA GRANDE MAISON	Gildas GROSSE	1,45 ha	39,50 Q	11,30 €	maïs grain	dossier incomplet : dernier rappel le 23.01.17
160708	VINCENT Christel		0,58 ha	52,20 Q	11,30 €	maïs grain	dossier incomplet : dernier rappel le 23.01.17 + tél le 26.01.17 : n'est pas en mesure de me fournir le doc
170953	LIGER Rémi		0,35 ha			Pommiers	dossier provisoire du 6/11/17
170590	SOTTEJEAU Christian		0,13 ha	6,50 Q	13,80 €	blé tendre	dossier incomplet
170939	EARL DE LA CHABINERIE	Alain COLAS	0,15 ha	12,75 Q	10,40 €	maïs grain	dossier incomplet
170938	EARL DE LA CHABINERIE	Alain COLAS	0,17 ha	14,45 Q	10,40 €	maïs grain	dossier incomplet
170749	EARL SOLOGNE AUTRUCHE	Isabelle PERRETTE	1,64 ha	41,00 Q	33,70 €	colza d'hiver	courrier DDT le 18/11/19 A régler : 663,22 € ??
170385	GREAU Mickael		0,68 ha	74,80 Q	10,40 €	maïs grain	dossier incomplet : dernier rappel le 16.01.18
170268	EARL DE LA FILLELE	Christophe LAISEAU	4,19 ha			ressemis maïs	dossier incomplet : dernier rappel le 16.01.18
170870	SARL FRISSARD	M. FRISSARD	1,50 ha	150,00 Q	10,40 €	maïs grain	dossier incomplet
170605	EARL LA BORNE BLANCHE	Nicolas GANGLOFF	0,12 ha	72,00 Q		oignons jaunes	dossier incomplet : en attente facture oignons jaunes
170386	GREAU Mickael		5,10 ha	459,00 Q	10,40 €	maïs grain	dossier incomplet : dernier rappel le 16/01/18
180069	LAURENCEAU Jean-Paul		55 abimés			cerisiers	dossier provisoire du 10/04/18
180297	EARL LE CHARME	Michaël MICHAU	0,95 ha			luzerne	dossier incomplet
180643	GAEC BOULLIER	M. BOULLIER	0,60 ha	180,00 Q		luzerne	Tarif à définir
180783	EARL DE GARNUS	Philippe MENDAK	5,93 ha	286,30 Q	14,90 €	blé tendre	dossier incomplet
180421	GAEC BOULLIER	M. BOULLIER	0,30 ha			remise état prairie	Surface culturale plus petite que la surface endommagée. Demande d'explication le 18/01/19 restée sans réponse
180292	GAUME Stéphane		0,36 ha	48,00 Q	3,15 €	maïs fourrager	dossier incomplet + Inf à 3 %
			0,07 ha	1,10 Q	13,30 €	maïs grain	
180589	BOUSSIN Lydie		0,31 ha	20,15 Q		maïs grain BIO	dossier incomplet : facture
180831	EARL DES CRANCONS	Philippe CHAMPE	0,37 ha	29,60 Q	14,90 €	blé tendre	dossier incomplet
180499	GREAU Mickael		0,50 ha	15,00 Q	35,00 €	colza d'hiver	dossier incomplet
180657	SCEA PMS	M. SARIE	1,20 ha	18,00 Q		lin	dossier incomplet : facture
180652	SCEA PAILLET	M. SAVOURE	1,20 ha	30,00 Q	35,00 €	colza d'hiver	dossier incomplet
180834	GREAU Mickael		0,95 ha	71,25 Q	14,90 €	blé tendre	dossier incomplet
180655	EARL SOLOGNE AUTRUCHE	Isabelle PERRETTE	1,49 ha	32,08 Q		sarrasin	dossier incomplet : facture (sarrasin alimentaire)
180640	GAEC BOULLIER	M. BOULLIER	5,51 ha			remise en état prairie	dossier incomplet
180835	GREAU Mickael		2,30 ha	138,00 Q	13,50 €	orge d'hiver	dossier incomplet
180709	de CHASSEVAL Jean		4,25 ha	170,00 Q		trèfle violet	dossier incomplet : facture et contrat (trèfle violet)
180710	SCEA LES TERRES DU MESNIL	Antoine de CHASSEVAL	4,50 ha	180,00 Q		trèfle violet	dossier incomplet : facture et contrat (trèfle violet)
180808	GAEC DES PLAINDESSES	Mathieu THIEBAUT	5,66 ha	184,11 Q		blé BIO	Blé BIO : la facture nous sera adressée en juin 2020
180477	EARL D'EZOLLES	M. CHARRON	5,00 ha	175,00 Q	35,00 €	colza d'hiver	courrier DDT du 08/01/20 : proposition indemnité : 6002,50 €
190011	SCEA SALMON	Guillaume SALMON	7270 salades			salade	salades : à étudier à la prochaine commission facture reçue le 5/12/19
190021	GAEC LES MAUVINIERS	Thierry BASSIN	0,50 ha			méteil	provisoire : METEIL (avoine+pois) superficie endommagée : 0,5 ha
190032	SEF BARILLET	M. BARILLET	2,30 ha		35,00 €	colza d'hiver	provisoire : colza superficie endommagée 2,30 ha
190065	SCEA LA PETITE BERGERIE	M. NOEL	0,44 ha		11,20 €	prairie temporaire	provisoire : surface endommagée : 0,44 ha prairie M. BROSSIER
190066	GAEC LES BONNEAUX	Jean-Marie TARDIF	1,10 ha			METEIL	provisoire : céréales ensilage METEIL - superficie à remettre en état : 1,10 ha
190159	EARL D'EZOLLES	Gilles CHARRON	0,10 ha		13,50 €	orge d'hiver	provisoire : orge d'hiver superficie endommagée : 0,10 ha
190177	MICHAUX Dany		0,16 ha			echinacée	provisoire echinacée. Superficie endommagée : 0,16 ha
190179	EARL CHARTIER LEROY	Paul LEROY	0,16 ha		12,40 €	maïs grain	provisoire : maïs grain surface endommagée : 0,16 ha
190192	de CLEDAT Julien		0,12 ha			blé tendre BIO	provisoire : blé tendre BIO superficie endommagée : 0,12 ha
190193	de CLEDAT Julien					avoine BIO	provisoire : avoine BIO pas de dégâts (M. CHAILLOU)
190221	SCEA FERME DE DAMPIERRE	Valentin CHEREAU	0,26 ha		30,20 €	tournesol oléique	provisoire : tournesol oléique surface endommagée : 0,26 ha (M. BROSSIER)
190223	EARL DE PREAU	David FOURNIER	0,89 ha	44,50 Q	12,40 €	maïs grain	pièce manquante : RPG demandé le 28/11/19 dossier non réglé : 540,78 € - maïs grain
190233	COIGNET Philippe		2,32 ha	220,40 Q	12,40 €	maïs grain	pièce manquante : maïs grain dossier non réglé : 2678,31 €
190234	COIGNET Philippe		2,55 ha	216,75 Q	12,40 €	maïs grain	pièce manquante : maïs grain dossier non réglé : 2633,95 €
190261	EARL LES FRUITS DU PARE	Eric JAVOY				cerisiers	provisoire : cerisier / M. LIRZIN sujets détruits : 2
190274	SCEA SAINT AUBIN	Yann SALIN	0,13 ha		12,40 €	maïs grain	provisoire : maïs grain surface endommagée : 0,13 ha (M. BROSSIER)
190290	SCEA POUPAT ET FILS	M. POUPAT				vigne	VIGNE - en cours d'instruction A étudier à la prochaine CDI
190292	BONNAND Yoann				20,00 €	millet	dossier réglé : 250,88 € le 10/01/20
190293	BONNAND Yoann				20,00 €	millet	dossier réglé : 1536,64 € le 10/01/20
190298	SCEA DE ROCHEFORT	M. BANIS	0,56 ha	36,40 Q		maïs grain BIO	maïs bio : en attente facture
190297	SCEA PMS	M. SARIE	0,50 ha	7,50 Q		lin	dossier incomplet : facture, contrat, RIB, dossier PAC 19
190301	SCEA DE LA CHAVANNERIE	Benoît MARIE	1,23 ha	49,20 Q		prairie permanente	dossier incomplet
190170	EARL MERY SEBASTIEN	Sébastien MERY	0,39 ha	44,85 Q	12,40 €	maïs grain	dossier incomplet : dossier PAC 19 manquant
190147	EARL LES FERMES DES GASCHETIERES	Jean-Pierre PIGANIOL	2,00 ha	30,00 Q		pois BIO	dossier incomplet : il nous fournira la facture en mai/juin 2020 (pois bio)
190226	GAEC BOULLIER	M. BOULLIER	5,20 ha	130,00 Q	11,20 €	prairie temporaire	dossier incomplet
190012	EARL D'EZOLLES	Gilles CHARRON	1,71 ha	140,22 Q	14,90 €	blé tendre	dossier incomplet : dossier PAC 19 manquant
190299	SCEA DE ROCHEFORT	M. BANIS	2,50 ha	82,50 Q		pois BIO	dossier incomplet : en attente facture (pois BIO)